



# Conseil économique et social

Distr. générale  
19 avril 2022  
Français  
Original : anglais

---

## Commission économique pour l'Europe

Réunion des Parties à la Convention sur  
la protection et l'utilisation des cours d'eau  
transfrontières et des lacs internationaux

### Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau

Dix-septième réunion\*

### Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation

Dix-septième réunion\*

Tallinn, 28-30 juin 2022

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

**Adoption de l'ordre du jour**

## Ordre du jour provisoire annoté de la quatrième réunion conjointe

**Qui s'ouvrira le mardi 28 juin 2022 à 10 heures, au Swissotel Tallinn,  
où elle se poursuivra le mercredi 29 juin 2022, et se terminera le jeudi  
30 juin 2022 au Tallinn Creative Hub\*\***

### I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la réunion et élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour.

#### Débat général

3. Adoption du rapport de la réunion précédente.
4. État des ratifications.

---

\* Quatrième réunion conjointe des deux groupes de travail.

\*\* Conformément aux procédures d'accréditation de l'Organisation des Nations Unies, les participants sont priés de remplir le formulaire d'inscription disponible sur la page Web de la quatrième réunion conjointe (<https://unece.org/WaterConvention30years>) dans les meilleurs délais, et au plus tard le **14 juin 2022**. L'inscription peut être effectuée sur la page accessible à l'adresse suivante : <https://indico.un.org/e/unece-joint-WG-IWRM-MA-30-anniv>. Pour obtenir de l'aide concernant l'inscription, se reporter aux instructions disponibles sur la page Web de la réunion ou contacter le secrétariat par courrier électronique ([mayola.lidome@un.org](mailto:mayola.lidome@un.org)). En cas de difficultés, prière de prendre contact avec le secrétariat par téléphone au numéro suivant : +41 22 917 2596.



5. Amélioration de la notoriété de la Convention, augmentation du nombre des adhésions à cet instrument et renforcement de l'application des principes qui y sont énoncés grâce à la coopération :
  - a) Renforcement des capacités d'application de la Convention et appui aux processus nationaux en vue de l'adhésion ;
  - b) Appui à l'élaboration d'accords et à la création d'organes conjoints ;
  - c) Comité d'application.
6. Appui à la surveillance, à l'évaluation et aux échanges d'informations dans les bassins transfrontières.
7. Promotion d'une approche intégrée et intersectorielle de la gestion des ressources en eau à tous les niveaux :
  - a) Appui aux dialogues et évaluations intersectoriels au moyen de l'approche fondée sur les interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes ;
  - b) Promotion de la gestion intégrée des ressources en eau dans les bassins transfrontières ;
  - c) Appui aux dialogues sur les politiques nationales portant sur la gestion intégrée des ressources en eau dans le cadre de l'Initiative de l'Union européenne pour l'eau.
8. Adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières.
9. Établissement de rapports sur l'indicateur 6.5.2 des objectifs de développement durable et au titre de la Convention.
10. Partenariats, communication et gestion des connaissances :
  - a) Préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2023 ;
  - b) Coopération avec ONU-Eau, les partenaires mondiaux et régionaux et d'autres accords multilatéraux relatifs à l'environnement ;
  - c) Communication et gestion des connaissances.
11. Centre international d'évaluation de l'eau.
12. Ressources allouées à l'exécution du programme de travail.
13. Programme de travail en cours pour 2022-2024.
14. Dates et lieux des prochaines réunions des groupes de travail.
15. Questions diverses.

**Manifestation organisée à l'occasion du trentième anniversaire de la Convention sur l'eau**

16. Rétrospective : 30 années d'application de la Convention sur l'eau.
17. Perspectives : quelles sont les prochaines étapes de l'action menée au titre de la Convention sur l'eau ?
18. Clôture de la réunion.

## **II. Annotations**

1. Les dix-septièmes réunions du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau et du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation, tous deux établis en vertu de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau), se tiendront conjointement à Tallinn, à l'invitation du Gouvernement estonien. L'organisation conjointe de ces réunions vise à exploiter les

synergies qui existent entre les activités des deux organes. Il s'agit de la quatrième réunion conjointe de ces groupes de travail. Cette année, la réunion sera également l'occasion de célébrer le trentième anniversaire de la Convention. Elle débutera le mardi 28 juin à 10 heures et se terminera le jeudi 30 juin 2022 à 17 h 30. Elle se tiendra au Swissotel Tallinn, les 28 et 29 juin 2022, et au Proto Invention Factory de Tallinn, le 30 juin 2022.

2. Les principaux objectifs de la quatrième réunion conjointe des deux groupes de travail sont les suivants :

a) Faire le point sur l'exécution du programme de travail de la Convention sur l'eau pour 2022-2024 (ECE/MP.WAT/63/Add.1)<sup>1</sup> ;

b) Débattre des progrès réalisés dans l'ouverture mondiale de la Convention et des activités en cours et prévues ;

c) Examiner l'état d'avancement des activités d'appui à la surveillance, à l'évaluation et aux échanges d'informations dans les bassins transfrontières ;

d) Examiner l'application des décisions prises par la Réunion des Parties à sa neuvième session (Genève, 29 septembre-1<sup>er</sup> octobre 2021) ;

e) Célébrer le trentième anniversaire de la Convention : passer en revue les résultats obtenus au cours des trente dernières années dans le cadre de la Convention ainsi que les enseignements à retenir de cette période, et examiner les défis à venir et la manière dont la Convention peut contribuer à les relever.

3. Les langues de travail de la réunion seront l'anglais, l'espagnol, le français et le russe. Toute la documentation pertinente pourra être consultée sur la page du site Web de la Commission économique pour l'Europe (CEE) consacrée à la Convention sur l'eau<sup>2</sup>.

4. Étant donné que la réunion se tiendra selon des modalités hybrides et que de nombreuses personnes y participeront, il est demandé aux représentants de bien vouloir limiter leur intervention à deux minutes. Par ailleurs, la durée des exposés faits par des experts invités sera limitée à huit minutes. Les coprésident(e)s veilleront à faire strictement respecter ces limites. Les textes complets des déclarations et des exposés transmis au secrétariat pourront être diffusés sur la page Web consacrée à la réunion.

## 1. Ouverture de la réunion et élection du Bureau

*Horaire indicatif : mardi 28 juin, 10 heures-10 h 15*

5. La réunion des deux groupes de travail sera ouverte par des représentants de haut niveau. Les groupes de travail procéderont ensuite à l'élection des coprésident(e)s, sachant que la Réunion des Parties ayant décidé, à sa neuvième session (Genève, 29 septembre-1<sup>er</sup> octobre 2021), que les membres du Bureau chargés des Groupes de travail sur la gestion intégrée des ressources en eau et sur la surveillance et l'évaluation resteraient en fonction jusqu'à ce que chaque groupe de travail ait officiellement élu son/sa propre président(e)<sup>3</sup>, elle avait confié à Heide Jekel (Allemagne), en sa qualité de Présidente du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau, et à Niokhor Ndour (Sénégal) et Lea Kauppi (Finlande), en leur qualité de Coprésidents du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation, la tâche de préparer la présente réunion.

## 2. Adoption de l'ordre du jour

*Horaire indicatif : mardi 28 juin, 10 h 15-10 h 30*

6. Les coprésident(e)s présenteront le contexte et les principaux objectifs de la réunion (voir par. 2 plus haut). Ils se référeront au projet de programme de travail pour 2022-2024, tel qu'adopté par la Réunion des Parties à sa neuvième session, dont les groupes de travail

<sup>1</sup> Voir [https://unece.org/environmental-policy/events/MOP9\\_Water\\_Convention](https://unece.org/environmental-policy/events/MOP9_Water_Convention).

<sup>2</sup> Voir <https://unece.org/WaterConvention30years>.

<sup>3</sup> ECE/MP.WAT/63, par. 116 a) et b).

examineront l'application. Les groupes de travail devraient en principe adopter l'ordre du jour tel qu'il figure dans le présent document.

7. Les groupes de travail seront également informés de la recommandation formulée par le Bureau, selon laquelle le document ECE/MP.WAT/2021/1, qui régit les questions de procédure relatives à la prise de décisions pendant la neuvième session de la Réunion des Parties, découlant des circonstances extraordinaires liées à la pandémie de maladie à coronavirus, devrait s'appliquer, *mutatis mutandis*, aux procédures relatives à la prise de décisions pendant les réunions des groupes de travail et des autres organes créés par la Réunion des Parties, si ces réunions sont organisées selon des modalités hybrides jusqu'à la dixième session de la Réunion des Parties. Les coprésident(e)s inviteront les groupes de travail à prendre note de ce document et à décider de l'appliquer pendant les réunions des groupes de travail jusqu'à la dixième session de la Réunion des parties.

8. Au titre des points suivants de l'ordre du jour (points 3 à 15), les groupes de travail examineront les résultats obtenus en 2021, après la neuvième session de la Réunion des Parties, dans le cadre du programme de travail pour 2019-2021, et en 2022, dans le cadre du programme de travail pour 2022-2024 ; ils débattront ensuite des futures activités prévues.

#### **Document(s)**

Ordre du jour provisoire annoté de la quatrième réunion conjointe (ECE/MP.WAT/WG.1/2022/1-ECE/MP.WAT/WG.2/2022/1)

Questions de procédure relatives à la prise de décisions pendant la neuvième session de la Réunion des Parties, découlant des circonstances extraordinaires liées à la pandémie de coronavirus (ECE/MP.WAT/2021/1)

Programme de travail pour 2019-2021 (ECE/MP.WAT/54/Add.1)

Programme de travail pour 2022-2024 (ECE/MP.WAT/63/Add.1)

Rapport sur l'exécution des activités au titre de la Convention sur l'eau en 2021 (ECE/MP.WAT/WG.1/2022/3-ECE/MP.WAT/WG.2/2022/3)

#### **Débat général**

### **3. Adoption du rapport de la réunion précédente**

*Horaire indicatif : mardi 28 juin, 10 h 30-10 h 35*

9. Les groupes de travail seront invités à adopter le rapport du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau et du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation sur leur troisième réunion conjointe (Genève, 26-28 avril 2021).

#### **Document(s)**

Rapport du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau et du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation sur leur troisième réunion conjointe (ECE/MP.WAT/WG.1/2021/2-ECE/MP.WAT/WG.2/2021/2)

### **4. État des ratifications**

*Horaire indicatif : mardi 28 juin, 10 h 35-11 heures*

10. Le secrétariat informera les participants de l'état des ratifications de la Convention sur l'eau, du Protocole sur l'eau et la santé et de la Convention sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation.

11. Les pays ayant entamé un processus d'adhésion à la Convention sur l'eau seront invités à rendre compte de leurs progrès en la matière.

**Document(s)**

*Documents informels*

Ratification status of the Water Convention, its amendments and Protocols (ECE/MP.WAT/WG.1/2022/INF.1–ECE/MP.WAT/WG.2/2022/INF.1)

**5. Amélioration de la notoriété de la Convention, augmentation du nombre des adhésions à cet instrument et renforcement de l'application des principes qui y sont énoncés grâce à la coopération**

*Horaire indicatif : mardi 28 juin, 11 heures-13 heures et 15 heures-15 h 30*

**a) Renforcement des capacités d'application de la Convention et appui aux processus nationaux en vue de l'adhésion**

12. Le programme de travail pour 2022–2024 prévoit des activités visant à mieux faire connaître la Convention, à favoriser l'adhésion à celle-ci et à appuyer son application par les nouveaux États parties (domaine d'activité 1, section 1.1.1 et 1.1.2). La Stratégie de mise en œuvre de la Convention au niveau mondial (ECE/MP.WAT/54/Add.2), que la Réunion des Parties a adoptée à sa huitième session (Nour-Soultan, 10-12 octobre 2018), prévoit également un certain nombre d'actions prioritaires visant à renforcer la coopération et les partenariats relatifs à la gestion des eaux transfrontières dans le monde, et ainsi à promouvoir le développement durable et la paix.

13. Les groupes de travail seront ensuite informés des activités que le secrétariat, les Parties et les partenaires ont menées en vue de faire connaître la Convention aux échelles mondiale et régionale, parmi lesquelles :

- Les séances et les manifestations qui se sont tenues dans le cadre de réunions mondiales et régionales, notamment la huitième Semaine africaine de l'eau (Namibie (en ligne), 22-26 novembre 2021) et le neuvième Forum mondial de l'eau (Diamniadio, Sénégal, 21-26 mars 2022) ;
- Les initiatives d'organisations régionales et d'organismes de bassin visant à renforcer les capacités nécessaires pour adhérer à la Convention et l'appliquer ;
- Les contributions à des séances de formation et à des cours en ligne portant sur la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et sur le droit international de l'eau.

14. En outre, les groupes de travail seront informés de différentes activités organisées au niveau national à la demande des pays (notamment des ateliers nationaux et des séances d'information en ligne), conjointement avec des partenaires, pour :

- Faire mieux connaître la Convention sur l'eau et appuyer les processus d'adhésion au niveau national ;
- Aider les nouveaux États parties à appliquer la Convention.

15. Les groupes de travail formuleront des observations et examineront les moyens à mettre en œuvre pour continuer à promouvoir l'adhésion à la Convention et son application.

16. Enfin, les groupes de travail seront informés des activités organisées en marge de la réunion pour promouvoir la création de réseaux entre les pays en voie d'adhésion à la Convention et les Parties à celle-ci, ainsi qu'entre les nouvelles Parties et les Parties ayant déjà une expérience de cet instrument, et pour recenser les accords de jumelage possibles.

17. Les groupes de travail débattront des activités à mener dans ce domaine.

**Document(s)**

Stratégie de mise en œuvre de la Convention au niveau mondial (ECE/MP.WAT/54/Add.2)

*Questions fréquemment posées sur la Convention sur l'eau de 1992 et programme pour faciliter les procédures d'adhésion (ECE/MP.WAT/59)*

Note d'orientation d'ONU-Eau, « Les conventions mondiales sur l'eau des Nations Unies : favoriser le développement durable et la paix »<sup>4</sup>

**b) Appui à l'élaboration d'accords et à la création d'organes conjoints**

18. Dans le programme de travail pour 2022-2024, il est prévu d'aider les pays à élaborer et à réviser des accords et dispositifs de coopération relatifs aux bassins transfrontières (domaine d'activité 1, section 1.3). Les groupes de travail seront informés de l'état d'avancement des activités visant à appuyer les processus de coopération à l'échelle des bassins et des régions et en particulier de la promotion, dans le bassin aquifère sénégal-mauritanien, d'outils mis au point dans le cadre de la Convention tels que le *Guide pratique pour l'élaboration d'accords et d'autres arrangements relatifs à la coopération dans le domaine des eaux transfrontières*.

19. Les groupes de travail seront invités à poser des questions et à formuler des observations à ce sujet. Ils examineront ensuite les activités qui devraient être menées dans ce domaine et seront invités à mettre en application le Guide pratique.

**Document(s)**

*Practical Guide for the Development of Agreements or Other Arrangements for Transboundary Water Cooperation* (Guide pratique pour l'élaboration d'accords et d'autres arrangements relatifs à la coopération dans le domaine des eaux transfrontières) (ECE/MP.WAT/68)

**c) Comité d'application**

20. Le Comité d'application présentera aux groupes de travail les résultats de sa quatorzième réunion (Genève, 24 et 25 février 2022), notamment des informations sur les progrès de la procédure consultative WAT/IC/AP/1 (Monténégro et Albanie). Les groupes de travail seront également informés des efforts déployés par le Comité pour faire mieux connaître son rôle et son mandat, ainsi que de ses projets futurs.

**Document(s)**

Report of the Implementation Committee on its fourteenth meeting (Rapport du Comité d'application sur sa quatorzième réunion) (ECE/MP.WAT/IC/2022/2, à paraître)

**6. Appui à la surveillance, à l'évaluation et aux échanges d'informations dans les bassins transfrontières**

*Horaires indicatifs : mardi 28 juin, 15 h 30-17 heures*

21. Il est prévu dans le programme de travail pour 2022-2024 d'aider les pays à mettre en place ou à développer la surveillance et l'évaluation conjointes ou coordonnées des eaux transfrontières et à améliorer le partage de l'information (domaine d'activité 2).

22. Les groupes de travail seront informés des résultats de la réunion d'experts consacrée à la surveillance, à l'évaluation et à l'échange de données (Genève (hybride), 13 et 14 avril 2022).

23. Les groupes de travail seront informés des progrès réalisés dans la mise à jour des *Stratégies de surveillance et d'évaluation des cours d'eau, des lacs et des eaux souterraines transfrontières* (ECE/MP.WAT/20) en vue d'une publication à l'échelle mondiale. Ils seront invités à formuler des observations à ce sujet.

---

<sup>4</sup> ONU-Eau, note d'orientation (2020). Disponible à l'adresse suivante : [www.unwater.org/publications/the-united-nations-global-water-conventions-fostering-sustainable-development-and-peace/](http://www.unwater.org/publications/the-united-nations-global-water-conventions-fostering-sustainable-development-and-peace/).

24. Les groupes de travail seront informés des progrès accomplis dans l'élaboration d'une publication sur les bonnes pratiques et les enseignements tirés des échanges de données transfrontières et des prochaines étapes de cette activité, et ils seront invités à formuler des observations et à soumettre des études de cas.

25. Les groupes de travail débattront des activités à mener dans ce domaine.

#### **Document(s)**

##### *Documents informels*

Draft updated strategies for monitoring and assessment of transboundary rivers, lakes and groundwaters (ECE/MP.WAT/WG.1/2022/INF.2–ECE/MP.WAT/WG.2/2022/INF.2)

Draft outline for a publication on good practices and lessons learned in transboundary data exchange (ECE/MP.WAT/WG.1/2022/INF.3–ECE/MP.WAT/WG.2/2022/INF.3)

## **7. Promotion d'une approche intégrée et intersectorielle de la gestion des ressources en eau à tous les niveaux**

*Horaire indicatif : mardi 28 juin, 17 heures-18 heures, et mercredi 29 juin, 10 heures-11 heures*

### **a) Appui aux dialogues et évaluations intersectoriels au moyen de l'approche fondée sur les interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes**

26. Le programme de travail pour 2022-2024 prévoit d'appuyer les évaluations et dialogues intersectoriels au moyen de l'approche fondée sur les interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes (domaine d'activité 3, section 3.2). Les groupes de travail seront informés des conclusions du bilan des expériences concernant les solutions (intersectorielles) et les investissements correspondants dans les bassins transfrontières à l'échelle mondiale, en particulier de la publication « *Solutions and investments in the water-food-energy-ecosystems nexus: A synthesis of experiences in transboundary basins* » (Solutions et investissements dans le domaine des interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes : synthèse des données d'expérience dans les bassins transfrontières).

27. Les groupes de travail seront informés de l'état d'avancement des activités d'appui aux évaluations et dialogues intersectoriels dans les bassins transfrontières, en particulier dans les Balkans occidentaux, ainsi que des préparatifs d'un projet axé sur les interactions en Asie centrale.

28. Les groupes de travail examineront également les actions menées pour promouvoir la coopération entre les secteurs de l'eau et de l'énergie, comme le préconise la publication « boîte à outils » destinée aux décideurs et intitulée « *Towards sustainable renewable energy investment and deployment: Trade-offs and opportunities with water resources and the environment* » (Pour un financement et un déploiement durables des énergies renouvelables : arbitrages et synergies concernant les ressources en eau et l'environnement).

29. Les groupes de travail examineront les activités qui devraient être menées dans ce domaine, notamment la préparation de la septième réunion de l'Équipe spéciale des interactions entre les domaines de l'eau, de l'alimentation, de l'énergie et des écosystèmes (Genève, 12 et 13 décembre 2022).

#### **Document(s)**

*Méthode d'évaluation des interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes dans les bassins transfrontières et enseignements tirés de son application : synthèse* (ECE/MP.WAT/55)

*Solutions and investments in the water-food-energy-ecosystems nexus: A synthesis of experiences in transboundary basins* (ECE/MP.WAT/66)

*Towards sustainable renewable energy investment and deployment: Trade-offs and opportunities with water resources and the environment (ECE/ENERGY/127)*

**b) Promotion de la gestion intégrée des ressources en eau dans les bassins transfrontières**

30. Les groupes de travail seront informés de l'atelier mondial sur la gestion « de la source à la mer » (Genève, 14-16 décembre 2022), qui sera organisé dans le cadre d'un partenariat et aura pour but de passer en revue les données d'expérience pertinentes, d'examiner les bonnes pratiques et de formuler des recommandations sur l'approche « source-mer » qui relie la gouvernance et la gestion des eaux transfrontières de la source (y compris l'environnement montagneux) à la mer (l'environnement côtier et marin). Les participants seront après cela invités à débattre des questions et des thèmes à aborder au cours de cet atelier.

31. Les groupes de travail seront également informés des initiatives prises à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau 2022 (22 mars 2022), dont le thème était « les eaux souterraines – rendre l'invisible visible », pour mettre en valeur à la fois l'expérience acquise dans le cadre de la Convention en matière de gestion des eaux souterraines transfrontières et la gestion conjointe des eaux de surface et des eaux souterraines transfrontières. Les participants seront invités à communiquer des informations à ce sujet, en particulier sur les activités menées à l'échelle nationale à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau.

**c) Appui aux dialogues sur les politiques nationales portant sur la gestion intégrée des ressources en eau dans le cadre de l'Initiative de l'Union européenne pour l'eau**

32. Le programme de travail pour 2022-2024 prévoit des activités d'appui aux dialogues sur les politiques nationales portant sur la gestion intégrée des ressources en eau dans le cadre de l'Initiative de l'Union européenne pour l'eau (domaine d'activité 3, section 3.4). Les participants seront informés d'un nouveau projet intitulé « Union européenne pour l'environnement dans les pays du Partenariat oriental – ressources en eau et données environnementales », mis en œuvre conjointement par la CEE, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'autorité environnementale autrichienne et l'Office international de l'eau en France. Ils seront également informés de l'état d'avancement d'un projet en Asie centrale financé par l'Union européenne au titre du programme de coopération régionale renforcée entre l'Union européenne et l'Asie centrale dans les domaines de l'eau, de l'environnement et des changements climatiques<sup>5</sup> et mis en œuvre par la CEE en coopération avec l'OCDE.

33. Les groupes de travail débattront des activités à mener dans ce domaine.

**8. Adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières**

*Horaire indicatif : mercredi 29 juin, 11 heures-11 h 45*

34. Le programme de travail pour 2022-2024 prévoit des activités visant à aider les pays à s'adapter aux changements climatiques et à financer l'adaptation à ces changements dans les bassins transfrontières (domaine d'activité 4). Les groupes de travail seront informés de l'état d'avancement de ces activités, en particulier des résultats de la sixième réunion du Réseau mondial des bassins menant des activités dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques (Genève (hybride), 25 avril 2022) ainsi que des préparatifs de l'atelier mondial sur les changements climatiques et l'eau (Genève, 17 et 18 octobre 2022) et de la treizième réunion de l'Équipe spéciale de l'eau et du climat (Genève, 19 octobre 2022).

35. Les groupes de travail seront informés des contributions qui ont été apportées aux processus mondiaux sur l'eau, les changements climatiques et les catastrophes, notamment la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (Glasgow (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), 31 octobre-12 novembre 2021) et le Pavillon de l'eau

---

<sup>5</sup> On trouvera de plus amples renseignements concernant ce projet à l'adresse : <https://wecoop.eu>.



présenté pendant cette session, ainsi que les travaux du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes. Ils seront invités à formuler des observations à ce sujet.

36. Les groupes de travail débattront des activités à mener dans ce domaine.

## 9. Établissement de rapports sur l'indicateur 6.5.2 des objectifs de développement durable et au titre de la Convention

*Horaire indicatif : mercredi 29 juin, 11 h 45-12 h 30*

37. Le programme de travail pour 2022-2024 prévoit de fournir un appui à l'établissement de rapports sur les activités menées au titre de l'indicateur 6.5.2 des objectifs de développement durable et de la Convention sur l'eau (domaine d'activité 6). Les groupes de travail seront informés des activités menées dans le cadre de l'Initiative de surveillance intégrée d'ONU-Eau pour l'objectif de développement durable n° 6.

38. Des représentants des commissions régionales de l'ONU et d'autres organisations partenaires seront invités à rendre compte de leurs initiatives visant à faire mieux connaître les conclusions des rapports du deuxième cycle, notamment de la préparation des analyses régionales et de l'usage fait des rapports pour concevoir leurs activités d'appui à la coopération en matière d'eaux transfrontières. Les participants aux groupes de travail seront également invités à rendre compte des initiatives visant à faire mieux connaître les conclusions des rapports nationaux et les objectifs fixés à l'échelle nationale ou à l'échelle des bassins, et à combler les lacunes recensées en matière de données, notamment en ce qui concerne les aquifères transfrontières.

39. Les participants à la neuvième session de la Réunion des Parties ont réaffirmé la nécessité de mettre en place un système d'établissement de rapports en ligne pour les futurs cycles d'établissement de rapports au titre de la Convention et concernant l'indicateur 6.5.2 des objectifs de développement durable, afin de permettre aux pays de remplir plus aisément le modèle de rapport et de faciliter la vérification et l'analyse des données par les organismes coresponsables, et ils ont donné des informations détaillées sur les critères et les caractéristiques de nature indicative visant le système en ligne. Ils ont également invité la CEE et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), agissant en tant qu'organismes coresponsables pour l'indicateur 6.5.2, à étudier les possibilités d'intégration d'une perspective de genre dans les prochains cycles d'établissement de rapports<sup>6</sup>. Les groupes de travail seront informés des progrès réalisés dans l'élaboration du système d'établissement de rapports en ligne et des solutions proposées pour prendre en considération les questions liées au genre dans les rapports. Ils seront invités à formuler des observations à ce sujet.

40. Les participants à la huitième session de la Réunion des Parties ont décidé que les cycles de rapports se dérouleraient tous les trois ans, le 30 juin au plus tard<sup>7</sup>. La date limite de soumission des formulaires remplis est donc fixée au 30 juin 2023 pour le troisième cycle d'établissement de rapports. Les groupes de travail seront informés des activités prévues, dans le cadre du troisième cycle d'établissement de rapports, dans le but de faire mieux connaître ces rapports, de renforcer les capacités afin d'améliorer la qualité des futurs rapports, de promouvoir une large participation, de favoriser l'harmonisation et de contribuer au renforcement du rôle de la coopération en matière d'eaux transfrontières dans l'élaboration des politiques. Les groupes de travail débattront des activités à mener dans ce domaine.

### Document(s)

Décision VIII/1 sur l'établissement de rapports au titre de la Convention (voir ECE/MP.WAT/54/Add.2)

Décision IX/2 sur l'établissement de rapports (voir ECE/MP.WAT/63/Add.2)

<sup>6</sup> ECE/MP.WAT/63/Add.2, décision IX/2 sur l'établissement de rapports, par. 6 et 17.

<sup>7</sup> ECE/MP.WAT/54/Add.2, décision VIII/1 sur l'établissement de rapports au titre de la Convention, par. 9.

Informations actualisées sur les progrès en 2021 de l'ODD 6 – eau et assainissement pour tous

## 10. Partenariats, communication et gestion des connaissances

*Horaires indicatifs : mercredi 29 juin, 12 h 30-13 heures et 15 heures-15 h 40*

41. Le programme de travail pour 2022-2024 prévoit le renforcement de la coopération avec différents partenaires et avec d'autres accords multilatéraux aux niveaux mondial et régional, l'intensification de la communication et l'amélioration de la gestion des connaissances afin de mieux appliquer la Convention et de renforcer les effets des activités menées (domaine d'activité 7). Le renforcement des partenariats et des synergies avec d'autres acteurs est également l'un des objectifs fixés dans la Stratégie de mise en œuvre de la Convention au niveau mondial (voir ECE/MP.WAT/54/Add.2).

### a) Préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2023

42. Les groupes de travail seront informés des préparatifs de la Conférence des Nations Unies consacrée à l'examen approfondi à mi-parcours de la réalisation des objectifs de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028), qui se tiendra à New York du 22 au 24 mars 2023. En particulier, des informations seront données sur les résultats de manifestations régionales telles que la réunion régionale paneuropéenne préparatoire à la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2023 (Genève, 12 et 13 avril 2022), et d'autres manifestations organisées par les différentes commissions régionales de l'ONU. Les groupes de travail seront invités à poser des questions et à débattre plus particulièrement des moyens à mettre en œuvre pour mettre l'accent sur les questions transfrontières avant et pendant la conférence.

#### Document(s)

*Documents informels*

Main outcomes of the Pan-European Regional Preparatory Meeting for the 2023 UN-Water Conference (ECE/MP.WAT/WG.1/2022/INF.5–ECE/MP.WAT/WG.2/2022/INF.5)

Divers textes issus des réunions régionales et mondiales préparatoires à la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2023 (à paraître)

### b) Coopération avec ONU-Eau, les partenaires mondiaux et régionaux et d'autres accords multilatéraux relatifs à l'environnement

43. Les groupes de travail seront informés de la contribution apportée par les activités menées au titre de la Convention au Cadre mondial d'accélération de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 6, qui vise à obtenir rapidement des résultats à une plus large échelle et qui s'inscrit dans le prolongement de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable à l'horizon 2030.

44. Les groupes de travail prendront connaissance des informations actualisées sur la coopération en cours avec différents partenaires mondiaux et régionaux, tels que le Réseau de partage des savoirs et des ressources sur les eaux internationales du Fonds pour l'environnement mondial, le Partenariat mondial pour l'eau, ONU-Eau et les secrétariats d'autres conventions sur l'environnement. Les partenaires seront invités à rendre compte de leurs activités en matière de coopération dans le domaine des eaux transfrontières, notamment en précisant comment ils appuient l'exécution des activités du programme de travail de la Convention sur l'eau aux échelles mondiale et régionale.

45. Les groupes de travail seront également informés des préparatifs en cours pour la sixième session de la Réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la santé (Genève, 16-18 novembre 2022) et du projet de programme de travail pour 2023-2025 au titre du Protocole sur l'eau et la santé. Ils seront invités à examiner les différents moyens à mettre en œuvre pour renforcer la coopération entre la Convention et le Protocole.

**Document(s)**

Projet de programme de travail pour 2023-2025 (Protocole sur l'eau et la santé) (ECE/MP.WH/WG.1/2022/3–EUCHP/2219533/3.1/2022/WGWH/07)

Outline of the programme of the sixth session of the Meeting of the Parties to the Protocol on Water and Health (à paraître)

**c) Communication et gestion des connaissances**

46. Les groupes de travail prendront connaissance des informations actualisées relatives aux actions relatives à la communication, en particulier celles visant à célébrer le trentième anniversaire de l'adoption de la Convention sur l'eau en 2022.

47. Les coprésident(e)s rappelleront les principales responsabilités des points de contact, qui sont définies de façon détaillée au paragraphe 6 de la décision VIII/2 sur la désignation et les responsabilités des points de contact (voir ECE/MP.WAT/54/Add.2), et inviteront les Parties et les autres pays à donner des informations à jour concernant la désignation de leurs points de contact, si nécessaire.

**11. Centre international d'évaluation de l'eau**

*Horaire indicatif : mercredi 29 juin, 15 h 40-16 heures*

48. La Réunion des Parties a adopté le programme de travail pour 2022-2024 du Centre international d'évaluation de l'eau, qui est accueilli par le Kazakhstan (voir ECE/MP.WAT/63/Add.2). Les groupes de travail seront informés des activités menées par le Centre international d'évaluation de l'eau.

**12. Ressources allouées à l'exécution du programme de travail**

*Horaire indicatif : mercredi 29 juin, 16 heures-16 h 45*

49. Les groupes de travail seront informés de l'état des ressources financières nécessaires à l'exécution du programme de travail pour 2022-2024, en particulier de l'état des différents fonds d'affectation spéciale liés à la Convention, y compris des contributions financières, des dépenses et des besoins financiers.

50. Les Parties ainsi que les autres États et organisations intéressés seront invités à dire aux groupes de travail s'ils comptent contribuer financièrement à l'exécution du programme de travail, conformément à la décision IX/3 sur les objectifs à atteindre pour un financement plus durable et plus prévisible des travaux à mener au titre de la Convention, adoptée par la Réunion des Parties à sa neuvième session.

**Document(s)**

Rapport sur les contributions et les dépenses de janvier à décembre 2021 (ECE/MP.WAT/WG.1/2022/4–ECE/MP.WAT/WG.2/2022/4)

Décision IX/3 sur les cibles à atteindre pour un financement plus durable et plus prévisible des travaux à mener au titre de la Convention sur l'eau (ECE/MP.WAT/63/Add.2)

**13. Programme de travail en cours pour 2022-2024**

*Horaire indicatif : mercredi 29 juin, 16 h 45-17 h 25*

51. Le Groupe de travail examinera la progression de l'application du programme de travail au titre de la Convention pour 2022-2024 et, au besoin, procédera à des ajustements mineurs.

**Document(s)**

Programme de travail pour 2022-2024 (ECE/MP.WAT/63/Add.1)

## 14. Dates et lieux des prochaines réunions des groupes de travail

*Horaire indicatif : mercredi 29 juin, 17 h 25-17 h 35*

52. Les groupes de travail choisiront à titre provisoire les dates et les lieux de leurs prochaines réunions. Ils seront également informés des dates d'autres réunions organisées au titre de la Convention et de son Protocole sur l'eau et la santé.

## 15. Questions diverses

*Horaire indicatif : mercredi 29 juin, 17 h 35-18 heures*

53. Les délégations qui souhaitent proposer l'examen de questions au titre de ce point sont priées d'en informer le secrétariat dans les meilleurs délais.

## Manifestation organisée à l'occasion du trentième anniversaire de l'adoption de la Convention sur l'eau

54. C'est en 2022 qu'aura lieu le trentième anniversaire de la Convention sur l'eau, adoptée à Helsinki en 1992. À cette occasion, une manifestation visant à célébrer cet anniversaire sera organisée par le secrétariat, l'Estonie et la Finlande. Cette manifestation permettra d'examiner les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs à long terme de la Convention, à savoir la gestion par les pays riverains, partout dans le monde, de leurs eaux transfrontières dans un esprit coopératif qui garantirait le développement durable et la paix. Elle sera aussi l'occasion de réfléchir au rôle de la Convention dans l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030, de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028) et d'autres initiatives internationales relatives au développement durable et aux changements climatiques.

### Document(s)

*The Water Convention: 30 years of impacts and achievements on the ground* (ECE/MP.WAT/69, à paraître)

### *Documents informels*

Concept note for the event marking the thirtieth anniversary of the Water Convention (ECE/MP.WAT/WG.1/2022/INF.6–ECE/MP.WAT/WG.2/2022/INF.6)

Provisional programme of the event marking the thirtieth anniversary of the Water Convention (ECE/MP.WAT/WG.1/2022/INF.7–ECE/MP.WAT/WG.2/2022/INF.7)

## 16. Rétrospective : 30 années d'application de la Convention sur l'eau

*Horaire indicatif : jeudi 30 juin, 9 h 30-12 h 30*

55. Des représentants de haut niveau, notamment de l'Estonie, de la CEE et de la Finlande, feront des observations liminaires lors de l'ouverture de la manifestation organisée à l'occasion du trentième anniversaire de la Convention sur l'eau.

56. Cette manifestation vise à mettre en lumière les succès et les réalisations qui ont marqué les trente années d'application de la Convention sur l'eau. La publication intitulée « *The Water Convention: 30 years of impacts and achievements on the ground* » (La Convention sur l'eau : 30 années d'actions et de réalisations sur le terrain) sera présentée officiellement.

57. Les représentants d'États Parties et non Parties à la Convention, ainsi que d'autres parties prenantes essentielles seront invités, à mutualiser leurs exemples de réussite et les enseignements qu'ils ont tirés de l'expérience et à parler de certaines difficultés rencontrées, et à les examiner ensemble.

**17. Perspectives : quelles sont les prochaines étapes de l'action menée au titre de la Convention sur l'eau ?**

*Horaire indicatif : jeudi 30 juin, 14 h 30-17 h 30*

58. Les participants réfléchiront également, de façon interactive, aux questions suivantes :

- a) Quels enseignements peut-on tirer de l'expérience acquise dans les bassins et les régions où l'eau est devenue un vecteur de paix entre voisins ?
- b) Comment la Convention sur l'eau et les travaux réalisés dans ce cadre doivent-ils évoluer pour relever les défis qui vont se poser en matière de coopération dans le domaine des eaux transfrontières ?
- c) Comment penser l'ouverture de la Convention au reste du monde et en tirer le meilleur parti ?

**18. Clôture de la réunion**

59. La clôture de la réunion sera prononcée le jeudi 30 juin 2022 à 17 h 30.

---